

N° [redacted] détenteur de la [redacted] [redacted]
propriétaire de la parcelle n° 155 au 1953 Rue de la
Source à Olivet. Actuellement, la maison Constructive XVII^e
est ~~construite~~ sur la parcelle de 3000 m² environ. Cette
parcelle (155) est actuellement située en Zone Nature
sur le PLU d'Olivet. Il est donc défendu d'y construire
un garage ou une piscine. Je m'acquitte déjà d'une
somme conséquente par rapport la taxe foncière de la maison.
Je demande qu'elle sera l'impact du passage en Zone Urbaine
au lieu de la zone Nature sur le montant de la Taxe
foncière ? Si elle augmente considérablement au regard
de la dimension de notre jardin nous ne serons plus en
mesure de payer la taxe foncière de notre maison et
fraîchement installée à Olivet avec ma femme et mes 6 enfants
je donne vie à une vieille bâtisse en la rénovant
(électricité, fenêtre) si on m'impose de passer la totalité
de la parcelle en Zone Urbaine, je ne pourrais continuer
à faire vivre ma famille à l'intérieur. Je demande
donc qu'il n'y ait qu'une partie de la parcelle qui passe
en zone urbaine afin de limiter au maximum les augmentations
de la Taxe d'habitation. Je souhaite connaître au
plus tôt l'impact financier que cela représenterait pour
ma famille.
Cordialement [redacted] [redacted]